



# AIPR - Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant) AIPR-2

L'AIPR est une autorisation d'intervention à proximité des réseaux. Cette autorisation est obligatoire pour les différents personnels étant en contact avec le domaine du réseau et ce à partir du 1er janvier 2018.

Présentiel - Synchrone

## Objectifs

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.
- Préparer à l'obtention de l'examen pour valider le contrôle des compétences (examen AIPR).



## Public Visé

Toute personne salariée d'une entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux...). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « Encadrant ».



## Pré Requis

Maîtriser la langue française (si non nous contacter pour formation avec un interprète),

## Les + métier

Les encadrants Ce sont les personnes chargées d'encadrer les chantiers de travaux (chefs de chantier, conducteurs de travaux).

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.
- Préparer à l'obtention de l'examen pour valider le contrôle des

## Parcours pédagogique

Connaître le contexte réglementaire :

- Pourquoi une AIPR ?
- Les différents acteurs (concepteur, encadrant, opérateur), leurs rôles et responsabilités
- Les principaux documents

Connaître plus particulièrement le rôle de l'opérateur :

- Situer son rôle
- Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens

Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques :

- Des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents)
- Les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégré, tracé)

Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle

Comprendre et respecter :

- Son environnement
- Les marquages-piquetages
- Les signes avertisseurs et indicateurs
- Lire le terrain
- Comprendre les moyens de repérage

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable

Savoir apprécier l'imprécision :

- Du positionnement des ouvrages
- De la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux

Maintenir les réseaux existants (intégré, tracé)

En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables

Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter,

FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 31620206662

SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 €uros

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : fmdformation@orange.fr Site web: fmd-formation.com

N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B



aménager, accueillir)

**En complément des compétences de l'opérateur, le concepteur devra avoir acquis les compétences des encadrants :**

**Connaître plus particulièrement le rôle de l'encadrant :**

- Situer son rôle
- Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau

## Qualification Intervenant-e-s

Formateur habilité

**FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 31620206662**

**SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 euros**

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : [fmdformation@orange.fr](mailto:fmdformation@orange.fr) Site web: [fmd-formation.com](http://fmd-formation.com)  
N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B



## Méthodes et modalités d'évaluation

Test théorique sur tablette en lien avec le site DT-DICT.

### Nature des travaux demandés

Connaître le contexte réglementaire :

- Pourquoi une AIPR ?
- Les différents acteurs (concepteur, encadrant, opérateur), leurs rôles et responsabilités
- Les principaux documents

Connaître plus particulièrement le rôle de l'opérateur :

- Situer son rôle
- Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques :
- Des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents)
- Des risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégré, tracé)

Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle

Comprendre et respecter :

- Son environnement
- Les marquages-piquetages
- Les signes avertisseurs et indicateurs
- Situer le terrain
- Comprendre les moyens de repérage
- Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable
- Savoir apprécier l'imprécision :
- Du positionnement des ouvrages
- De la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux
- Maintenir les réseaux existants (intégré, tracé)
- En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables
- Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

En complément des compétences de l'opérateur, le concepteur devra avoir acquis les compétences des encadrants :

Connaître plus particulièrement le rôle de l'encadrant :

- Situer son rôle
- Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
- Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R.554-29 du code de l'environnement

Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT et respecter les recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent

Lire un plan de réseau, situer les réseaux et leurs fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie à partir des éléments dont ils disposent

Utiliser et faire utiliser les moyens de protection collective et individuelle

Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel mis à disposition

Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable

Connaître les règles d'arrêt de chantier

Maintenir un accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux

Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage

Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)

FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 31620206662

SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 euros

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : fmdformation@orange.fr Site web: fmd-formation.com

N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B



## Modalités d'accessibilité handicap

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées.



### Durée

**7.00** Heures    **1** Jour    De 3 à 10 Personnes

### Effectif



### Contactez-nous !

Mélanie DUPLOUY  
La Présidente

Tél. : 0672302995  
Mail : [fmdformation@orange.fr](mailto:fmdformation@orange.fr)

FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 31620206662

SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 €uros

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : [fmdformation@orange.fr](mailto:fmdformation@orange.fr) Site web: [fmd-formation.com](http://fmd-formation.com)

N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B